

Qu'est-ce qu'une installation agrivoltaïque ?

C'est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation garantit, à un agriculteur actif ou à une exploitation agricole à vocation pédagogique gérée par un établissement, une **production agricole significative** et un **revenu durable** en étant issu.

Elle apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques



La protection contre les aléas



L'adaptation au changement climatique



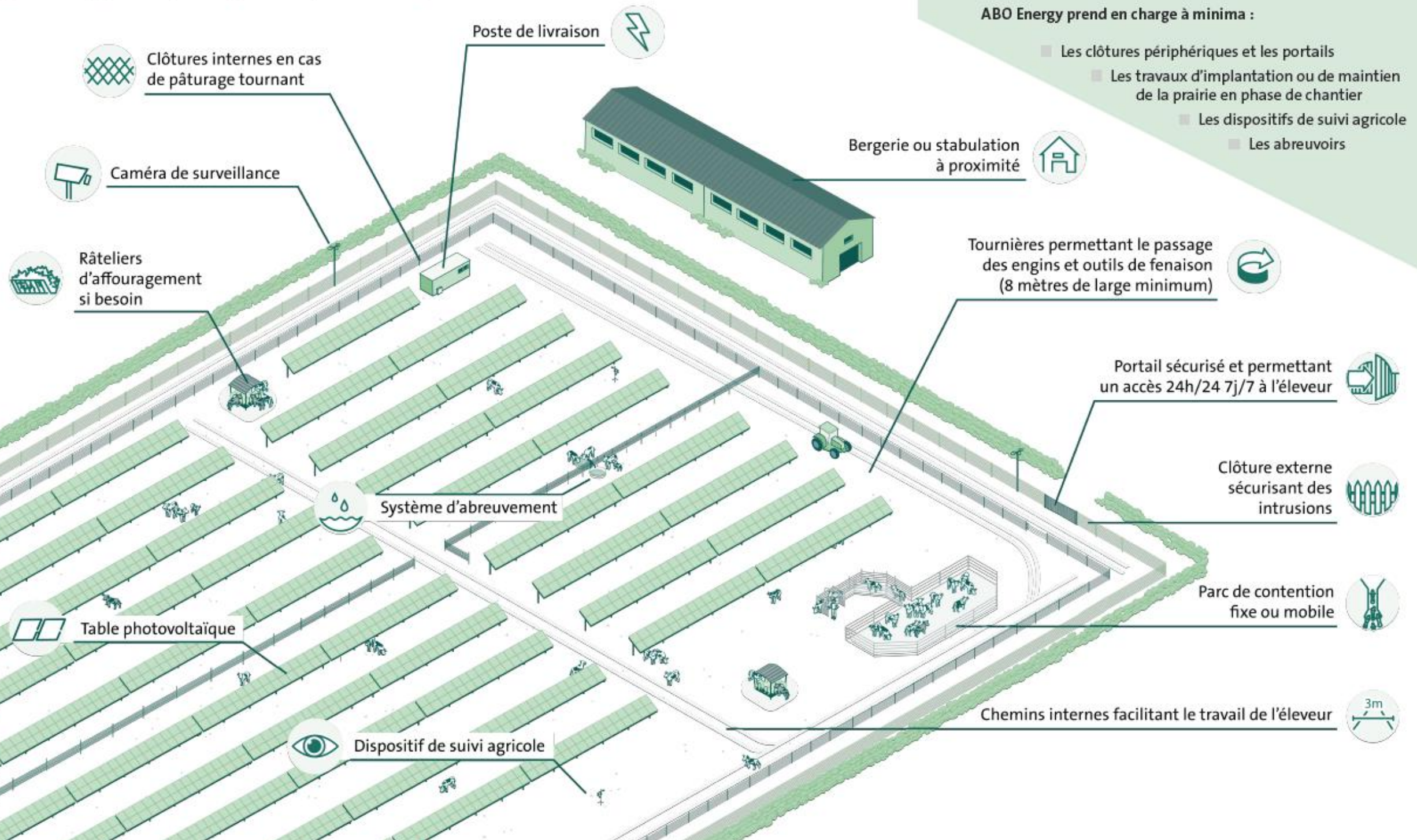
L'amélioration du bien-être animal

Elle ne doit pas :

- porter une atteinte substantielle à 1 des 4 services ou une atteinte limitée à 2 des 4 services
- empêcher la production agricole d'être l'activité principale
- être irréversible

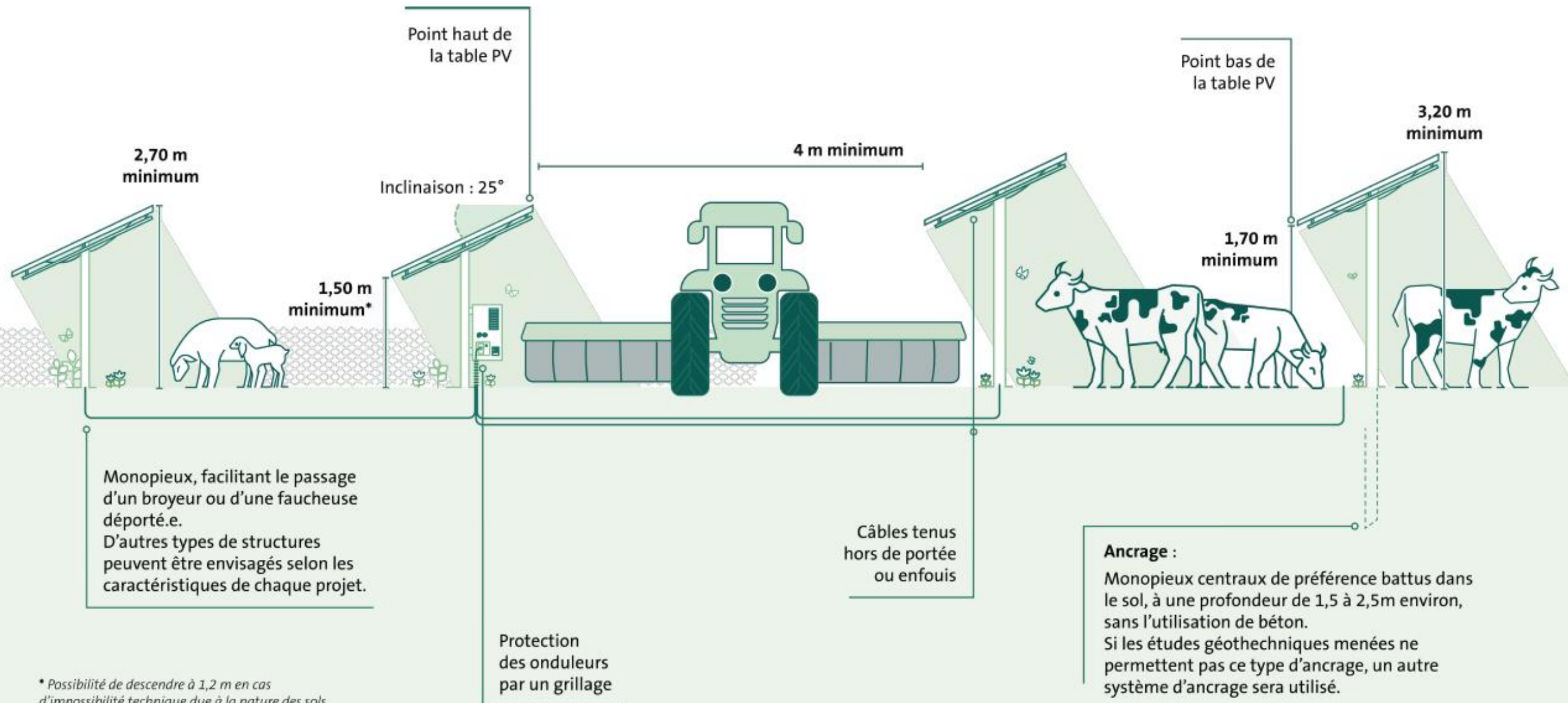
Caractéristiques d'un parc agrivoltaïque

Aménagement type d'un parc agrivoltaïque en élevage :



Caractéristiques d'un parc agrivoltaïque

Exemple de tables fixes de modules photovoltaïques pour une activité d'élevage :



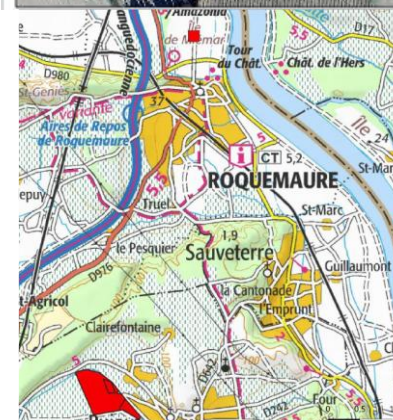
* Possibilité de descendre à 1,2 m en cas d'impossibilité technique due à la nature des sols

Jean-Christophe SANCHEZ, Patrick SANCHEZ Exploitants élevage bovins

- **Exploitation familiale ancrée dans le territoire du Grand Avignon**
- **70 ha exploités, dont seulement 10 ha sécurisés par des baux fermes**
- **Activité soumise à de forts aléas climatiques : sécheresses, épisodes de chaleur, irrégularité des fourrages**
- **Impacts directs sur :**
 - la ressource fourragère,
 - le bien-être du troupeau,
 - et la pérennité des surfaces exploitées
- **Volonté d'adapter le modèle agricole aux nouveaux contextes climatiques et fonciers**

Information technique du volet agricole

- Espace inter rang : 7,20 m
- Hauteur au point le plus bas des panneaux : 1,70 m
- Hauteur au point le plus haut des panneaux : 3,40 m



Projet		Citerne
Ensemble parcelles propriétaire	Chemin SDIS	
Zone d'étude potentielle	Chemin PL	
	Aire retournement	
	Aire_aspiration	
Construction		
Accès au projet		
Construction 11D1		
Tables		
Portails Bovins		
Portails		
PDL		
Locaux électriques		
Local maintenance		
Haies		
Clôture		
Projet agricole		
Zone de Contention		
Délimitation_paddocks		
point d'abreuvement		
Réseau d'eau		
Zone d'affouragement		
		Zone de gestion agro-écologique

Projet agrivoltaïque Pujaut Saint-Hugues

Les bénéfices du projet agricole

- **Protéger les prairies et le cheptel face aux conditions extrêmes**
Zones d'ombre, réduction du stress thermique, amélioration du bien-être animal
- **Préserver la durabilité des prairies**
Limitation du piétinement et de la dégradation du couvert végétal
- **Renforcer la résilience climatique de l'exploitation**
Maintien de la biomasse, adaptation du cycle des prairies
- **Sécuriser le foncier agricole**
Contrat tripartite garantissant stabilité et pérennité
- **Une démarche cohérente avec les valeurs d'agriculture durable et locale** (Circuit court)
- **Organisation en paddocks favorisant le pâturage tournant**

